

001 Numéro de contrôle (NR)

Indicateurs et Codes de sous-zones

Cette zone ne possède pas d'indicateurs ni de codes de sous-zones.

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient le numéro de contrôle attribué par l'organisme qui a créé, utilisé ou distribué la notice. Aux fins d'échange, l'organisme émetteur doit communiquer la documentation sur la structure du numéro de contrôle et sur les conventions d'entrée des données à ses partenaires d'échange. On trouve le code MARC qui identifie le numéro de contrôle du système dans la zone 001 et le numéro de contrôle, dans la zone 003 (Identité du numéro de contrôle). L'organisme qui reçoit une notice peut déplacer le numéro de contrôle de la zone 001 et l'identité du numéro de contrôle de la zone 003 à la zone 035 (Numéro de contrôle de système), à la zone 010 (Numéro de contrôle de la Bibliothèque du Congrès), ou à la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale) suivant le cas et placer son propre numéro de contrôle dans la zone 001 et son identité du numéro de contrôle dans la zone 003.

■ EXEMPLES

001 880524405

003 CaOONL

016 880524405

[Le numéro de contrôle de BAC est habituellement inscrit dans chacune des zones 001 et 016]

001 86104385

003 DLC

010 86104385

[Le numéro de contrôle de la LC est inscrit dans chacune des zones 001 et 010]

001 ocm14919759

003 OCoLC

001 9007496

003 DNLM

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Le système peut générer la zone 001. Les structures des numéros de contrôle de la Bibliothèque du Congrès et de Bibliothèque et Archives Canada sont décrites respectivement dans les *Conventions d'entrée des données* de la zone 010 (Numéro de contrôle de Bibliothèque du Congrès) et de la zone 016 (Numéro de contrôle de l'agence bibliographique nationale).